



Réponse du Directeur général à la discussion de son rapport

1. Introduction

Le Président de la session de cette année de la Conférence, M. Cestmir Sajda, vice-ministre du Travail et des Affaires sociales de la République tchèque, mérite les nombreuses marques d'admiration et de gratitude pour son travail de ces deux dernières semaines. Cela a été pour moi un véritable plaisir de travailler avec un collègue aussi compétent, avisé et amical. Sa conduite attentive et sensible de nos travaux a donné le ton à une session de la Conférence qui, j'espère que vous en conviendrez tous, a examiné de façon harmonieuse un grand nombre de questions importantes et parfois très approfondies. Ma gratitude va aussi aux Vice-présidents, M^{me} Abdel Hady, ministre de la Main-d'œuvre et des Migrations (Egypte), M. Jorge de Regil (employeur, Mexique) et M. N. M. Adyanthaya (travailleur, Inde) pour tous les efforts qu'ils ont déployés. Ils méritent tous amplement l'honneur de présider le Parlement mondial du travail. Ils rentreront dans leur pays fatigués mais fiers de ce qu'ils ont si bien fait.

Je remercie M. Carlos Tomada, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale de l'Argentine, pour la synthèse complète qu'il a faite de l'énorme travail que le Conseil d'administration a effectué ces douze derniers mois. Le Conseil d'administration est en quelque sorte la salle des machines du BIT et son rapport montre qu'il fonctionne bien. Je dois souligner que M. Tomada conduit de façon remarquable le Conseil d'administration.

Les délégués à la Conférence ont été d'une grande qualité. La diversité des cultures et des expériences que vous représentez est extraordinairement enrichissante pour l'Organisation. Les informations, idées, propositions, commentaires et critiques que vous avez exprimés en plénière et dans les commissions guideront les travaux du Bureau et du Conseil d'administration pendant l'année à venir. Cela étant, permettez-moi de citer une oratrice en particulier. Ce qu'elle a déclaré témoigne beaucoup de l'esprit qui inspire l'engagement des délégués à la Conférence internationale du Travail. M^{me} Sharon Clair s'est présentée comme étant la première vice-présidente maori du Conseil des syndicats de Nouvelle-Zélande, et a transmis un peu de la philosophie de son peuple à propos des relations que nous devrions avoir, de leur cadre et de notre action. Elle a dit: «Le travail est l'un des moyens les plus importants dont nous disposons pour nous connaître nous-mêmes en tant que peuple.» Je pense que nous serons tous d'accord sur ce point, et c'est pourquoi l'OIT est un lieu à ce point important pour permettre à des personnes du monde entier de se rencontrer, de se connaître et de se respecter.

Toutefois, nous ne tirons pas tout le parti possible des possibilités de dialogue que nous avons. En effet, malgré les nombreux appels qui ont été lancés en faveur du changement, le nombre de femmes à la Conférence reste encore très insuffisant. Sur

l'ensemble des personnes accréditées à la Conférence, 24,3 pour cent étaient des femmes contre 22,2 pour cent l'an dernier. Je partage le point de vue de la Commission de vérification des pouvoirs, laquelle «déploie vivement que ce pourcentage demeure faible depuis plusieurs années». Les gouvernements font mieux que les employeurs et les travailleurs. Un peu plus de 30 pour cent des délégués gouvernementaux étaient des femmes – 20 pour cent pour les employeurs et 17 pour cent pour les travailleurs. Il convient aussi de noter que leur proportion est inférieure parmi les délégués titulaires – 18,8 pour cent dans les délégations gouvernementales cette année, 12,6 pour cent chez les employeurs et 10,1 pour cent chez les travailleurs. En plénière, seuls 41 des 286 orateurs étaient des femmes (14 pour cent) et, à la séance interactive sur le travail des enfants, elles étaient 16 sur 53 intervenants (moins de 30 pour cent). Vingt-quatre délégations comprenaient au moins 40 pour cent de femmes. Ce sont celles des pays suivants: Allemagne, Australie, *Autriche*, Bahamas, *Belize*, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Estonie, Etats-Unis, *Finlande*, France, *Irlande*, Lituanie, Namibie, *Norvège*, Pologne, Royaume-Uni, *Rwanda*, Slovaquie, *Slovénie*, Suède et Suisse. Parmi ces délégations, sept (celles des pays sont en italique) en comptaient 50 pour cent ou plus.

Nous avons eu l'honneur de recevoir la première femme à avoir été élue à la tête d'un pays africain: Son Excellence M^{me} Ellen Johnson Sirleaf de la République du Libéria. Elle a parlé avec éloquence de l'Afrique et du terrible fardeau que des conflits civils barbares ont laissé au Libéria. Se tournant vers l'avenir, elle a estimé que son pays entame un voyage qui «doit s'accompagner constamment de notre engagement en faveur du renouveau national, de la réconciliation et de la reconstruction, et de la détermination de renoncer à la guerre à tout jamais». Pour consolider la paix, en atténuant la pauvreté, et en garantissant une croissance économique et un développement durables, elle a précisé que «notre programme national comporte une conception qui est profondément enracinée dans notre détermination de rendre sa dignité à la population active libérienne» et de «lui assurer des conditions de travail humaines». Actuellement, le chômage au Libéria dépasse 85 pour cent et le désœuvrement des jeunes alimente le désenchantement social. M^{me} Ellen Johnson Sirleaf a déclaré que «pour nous, l'emploi est donc synonyme de paix». Elle a souligné que le perfectionnement de la main-d'œuvre est l'un des domaines d'action prioritaire de son gouvernement – entre autres, retour à la gestion publique de l'administration du travail, formation, réexamen de la législation du travail en tenant compte des normes internationales, mesures pour éliminer le travail des enfants et la traite de personnes, et tenue d'une conférence nationale du travail. M^{me} Ellen Johnson Sirleaf a aussi appelé de ses vœux des partenariats internationaux entre le Libéria, l'OIT et d'autres institutions dans le cadre notamment du G8, des objectifs du Millénaire pour le développement, du suivi du document final du Sommet mondial de 2005, et du prochain débat de haut niveau du Conseil économique et social de l'ONU. «Nos stratégies internationales et nationales doivent avoir pour objectif de combattre la pauvreté et de mettre en place des bases solides pour une croissance équitable et durable, générant de véritables dividendes aux classes travailleuses et aux pauvres de nos différents pays.»

Il est essentiel de renverser la tendance mondiale actuelle qui nous conduit vers des marchés injustes et inéquitables. La Présidente du Libéria s'est félicitée d'une mission de l'OIT qui s'est rendue récemment dans son pays et qui a aidé son gouvernement à élaborer un programme d'urgence pour l'emploi en tant que première étape d'un programme à long terme en faveur de l'emploi. M^{me} Ellen Johnson Sirleaf a déclaré que la renaissance de sa nation dépendra de la mise en œuvre effective, dès que possible, du programme d'urgence. Elle a considéré que l'Agenda du travail décent est très utile pour le Libéria et demandé l'assistance du BIT dans le cadre du programme par pays de promotion du travail décent, lequel se fonde sur le partenariat public-privé et sur le tripartisme. Enfin, elle a indiqué que le gouvernement du Libéria soumettrait plusieurs conventions de l'OIT au parlement, entre autres, les conventions n^{os} 100 et 138 et la nouvelle Convention du travail maritime. A l'issue de la brève cérémonie de signature qui a eu lieu à la fin de son intervention, le Libéria, qui est le deuxième Etat à l'échelle mondiale pour l'enregistrement de navires, est

devenu le premier pays à ratifier cette nouvelle convention. Cette initiative revêt une grande importance pour le Libéria et l'OIT. J'espère pleinement qu'elle sera suivie d'autres ratifications.

Son Excellence Monsieur Oscar Arias Sánchez, Président du Costa Rica, qui incarne, en sa qualité de lauréat du prix Nobel de la Paix, la lutte toujours en cours pour la paix, la justice sociale et le développement, a commencé dans son allocution à la Conférence par exprimer son adhésion aux valeurs et principes de l'OIT. Pour lui, la marche vers une mondialisation plus juste et l'adaptation aux changements vertigineux de la technologie et de l'économie constituent des défis majeurs, d'où la volonté du Costa Rica de soutenir pleinement l'OIT, qui «fait plus que quiconque pour que la dimension sociale de la mondialisation ne soit ni oubliée ni subordonnée aux impératifs de l'accumulation économique». M. Sánchez a évoqué certains des principaux dilemmes de l'espèce humaine et souligné à ce propos l'importance de valeurs humanistes dans la politique des pouvoirs publics, affirmant: «Nous progressons de façon éthique lorsque nous plaçons le travail décent et la défense de la dignité humaine au cœur de nos politiques publiques.» Il s'est fait l'écho ensuite de l'appel prononcé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Kofi Annan, lors du Sommet des chefs d'Etat de l'Union européenne, de l'Amérique latine et des Caraïbes tenu à Vienne, en affirmant que «le réflexe institutionnel devrait toujours être de se demander: "Quelles incidences cela peut-il avoir sur l'emploi?"».

Le Président s'est attardé sur deux outils stratégiques, à savoir l'investissement pour l'éducation et le libre-échange. Il a ainsi affirmé: «Il n'y a pas de pire ennemi pour la création d'emplois décents qu'une éducation déficiente.», ajoutant qu'il fallait des enseignants «mieux formés, plus engagés et mieux rémunérés» et qu'il en allait «du sort de l'ensemble du système éducatif». Il a affirmé aussi que l'égalité dans l'accès des hommes et des femmes à l'éducation menait à une égalité dans l'accès à l'emploi, élément qui contribue à la construction d'une société juste, base de la croissance, du développement et de la paix. L'amélioration de la qualité des emplois par l'éducation et les qualifications dépend étroitement par ailleurs de la démilitarisation et du désarmement. En outre, il y a pour le Président un «autre élément fondamental pour résoudre le problème de l'emploi», à savoir «le commerce international», même si le libre-échange doit constituer non pas une fin en soi mais un chemin qui doit être parcouru dans les règles. L'ouverture économique assure le dynamisme et la productivité des secteurs d'activité et la création d'emplois de qualité en nombre suffisant pour les jeunes. Le libre-échange a porté ses fruits au Costa Rica, sans constituer la panacée cependant, car le pays connaît des problèmes croissants en matière de répartition de la richesse et un taux de pauvreté encore inacceptable. Pour M. Sánchez, cependant, ces problèmes auraient été encore plus aigus sans l'ouverture économique, et la «réduction des obstacles aux échanges» ne conduit pas nécessairement à «un affaiblissement des normes du travail». Cependant, chacun «de nos gouvernements doit exiger que les traités de libre-échange respectent les droits des travailleurs», voire considérer «ce principe comme une condition sine qua non de tout traité». Le gouvernement du Costa Rica défend le droit de négociation collective et s'est engagé à adopter une réforme du droit du travail permettant d'accélérer les processus judiciaires visant à garantir les droits des travailleurs. M. Sánchez a affirmé que les pays en développement avaient besoin d'un commerce libre et égal pour tous mais qu'en ce qui concernait le libre-échange, «nous sommes tous égaux, mais certains sont plus égaux que d'autres». Les pays industrialisés doivent donc se montrer solidaires, mais cela ne suffit pas. Il leur faut aussi être cohérents: s'ils préconisent le libre-échange, ils doivent ouvrir leurs marchés. Les déclarations en faveur de la justice sociale et de la démocratie au plan intérieur doivent se refléter au plan international. Le Président a déclaré pour conclure que beaucoup «des menaces les plus graves pesant sur la paix et la démocratie apparaissent dans des pays ayant des taux de chômage ou de sous-emploi extrêmement élevés» et que le «destin de l'un dépend du sort de l'autre, aujourd'hui plus que jamais, d'où l'importance vitale du dialogue préconisé aujourd'hui par l'OIT».

2. Changements dans le monde du travail

Beaucoup d'orateurs ont évoqué le contenu du rapport intitulé *Changements dans le monde du travail*, souvent pour souligner la pertinence et le caractère opportun des informations et des analyses qui y étaient présentées au sujet de leur pays particulier. Le Président de la Conférence, M. Sajda, a rappelé son expérience passée dans le monde des affaires et lancé le débat en disant du rapport qu'il examinait la base de connaissances dont l'OIT a besoin pour répondre aux attentes de ses clients. Il a estimé que le rapport soulevait «des questions importantes pour notre Organisation» et était «très intéressant à lire». M. Funes de Rioja, qui s'exprimait au nom du groupe des employeurs, s'est lui aussi félicité d'un rapport axé sur les changements et les nouvelles possibilités, affirmant que «les entreprises ainsi que nos organisations sont témoins au quotidien de ces changements, qu'elles doivent parvenir à traduire en possibilités nouvelles non seulement pour les entreprises, mais aussi pour les travailleurs». Sir Leroy Trotman a salué au nom du groupe des travailleurs la qualité du rapport, «excellente enquête sur des aspects relatifs au monde du travail» appelée à constituer «un texte de référence pour les organisations de travailleurs partout dans le monde aux fins de l'élaboration de stratégies d'avenir» mais aussi, comme il en a exprimé l'espoir, pour les organisations d'employeurs et les gouvernements. M. Tian, ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Chine, a estimé que le rapport regorgeait «d'observations riches et fondées». M. Togari, vice-ministre de la Santé, du Travail et de la Prévoyance sociale, Japon, a recommandé le rapport, qui fournissait à ses yeux «des orientations avisées pour les activités de l'OIT alors que nous nous tournons vers l'avenir».

Ces éloges sont encourageants au plus haut point. Comme je le disais dans mes remarques liminaires, nous avons utilisé pour l'élaboration du rapport des méthodes différentes de celles employées pour les rapports thématiques que j'ai présentés à la Conférence précédemment. Cette fois, nous avons mené un débat approfondi avec tous les services du Bureau sur les différentes questions relatives au monde du travail. Des membres du personnel en poste partout dans le monde et au sein de tous les secteurs et départements du Bureau ont fourni des informations, des idées, des analyses et des données d'expérience. Le Règlement de la Conférence établit certes que c'est au Directeur général de présenter des rapports à la Conférence, mais je dois dire que, cette fois-ci, vos félicitations doivent bel et bien être transmises à l'ensemble du personnel du BIT. Je suis particulièrement fier du travail de notre équipe, et l'accueil réservé au rapport encouragera certainement tous ses membres à continuer de développer et tenir à jour notre base de connaissances pour que nous puissions fournir les services que vous réclamez. Nous examinerons les différentes recommandations formulées pour produire des rapports similaires à l'avenir.

Les questions abordées par le rapport peuvent être examinées en relation avec quatre grands thèmes, que beaucoup de délégués ont mentionnés.

2.1. Le travail décent et les activités de développement international

De nombreux orateurs ont appuyé sans réserve les progrès que nous avons accomplis ces dernières années afin que soient mieux reconnus le rôle de l'OIT dans le développement international et l'importance décisive de la création de possibilités d'emplois décents pour la réduction de la pauvreté. M. Bartenstein, ministre fédéral des Affaires sociales et du Travail de l'Autriche, a souligné qu'«un autre résultat encourageant a été obtenu par l'OIT dans le cadre de son action visant à garantir la cohérence des politiques dans le domaine international: le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement qui s'est tenu sous l'égide de l'ONU en septembre 2005 a reconnu le travail décent et

l'emploi productif en tant qu'objectifs mondiaux». Cet orateur et bien d'autres encore ont averti cependant que «nos efforts doivent être poursuivis sans relâche et nous devons utiliser les forums internationaux pour donner à la mondialisation une dimension sociale qui intègre l'objectif du travail décent et, en particulier, la protection des normes fondamentales du travail». M. Mdladlana, ministre du Travail de l'Afrique du Sud, a observé que «l'emploi joue un rôle déterminant dans l'épanouissement des individus et de la société. Si l'emploi peut faire progresser l'intégration et la cohésion sociales, il peut aussi aboutir à l'exclusion en limitant l'accès à l'emploi et en procurant un revenu trop bas pour répondre aux besoins humains et sociaux fondamentaux, suscitant ainsi la servilité et la marginalisation.» M. Acharya, s'exprimant au nom du gouvernement du Népal, a déclaré qu'«il est manifeste que les plus démunis et ceux qui se trouvent au plus bas de l'échelle économique, pris dans le cercle vicieux de la pauvreté, doivent faire face à la baisse de la productivité et de la croissance et à la montée du chômage. Ils ont été systématiquement marginalisés par rapport à ce courant mondial de prospérité. En conséquence, nos efforts collectifs doivent être orientés vers la promotion d'une mondialisation juste et sans exclus.» M. Hugueneu Filho, délégué du Brésil, a affirmé que «le concept de travail décent est une aspiration universelle de notre société face aux perspectives et aux défis de la mondialisation».

Plusieurs participants ont évoqué l'importance des possibilités de travail décent pour les femmes et les hommes en proie à la pauvreté. M^{me} Jämtin, ministre du Développement de la Coopération internationale de la Suède, a déclaré que «le défi le plus fondamental pour l'humanité consiste à éliminer la pauvreté et, dans le cadre de notre action visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, nous devons nous situer dans la perspective des personnes pauvres. En termes de croissance économique, nous devons donc les considérer comme des acteurs économiques. Il nous faut pour cela multiplier les possibilités données aux personnes démunies de prendre part à la production accrue et plus efficiente de biens et services et d'en tirer profit.» Un certain nombre d'orateurs ont exprimé leur inquiétude au sujet des inégalités qui se creusent de plus en plus au sein des pays et entre eux. M. Kurshid Ahmed, délégué des travailleurs du Pakistan, a préconisé «la mise en place d'un ordre économique international équitable qui accorde aux pays en développement une part raisonnable du commerce international et l'accès aux dernières connaissances et technologies pour leur permettre d'améliorer la vie de leurs populations» et une action au niveau national pour combler les disparités de revenus au moyen de politiques tendant à «assurer des revenus équitables, renforcer les services publics et garantir le bénéfice de la sécurité sociale pour les travailleurs».

M. Castillo Caminero, prenant la parole au nom des employeurs de la République dominicaine, a soutenu que, pour faire face aux menaces pour la paix et le développement humain, il importe de s'attaquer à l'incertitude et à l'insécurité, affirmant que «nous estimons que le moment est venu de revoir les modes d'intervention de l'OIT et toute la structure du système des Nations Unies si nous voulons instaurer une paix durable et assurer le bien-être de l'humanité». M. Kudatgobilik, délégué des employeurs de Turquie, a demandé instamment que «la création d'emplois soit la priorité absolue de l'OIT et des autres organismes internationaux s'occupant de questions connexes». M. Malik Asif Hayat, secrétaire, ministère du Travail, de la Main-d'œuvre et des Pakistanais de l'étranger, a indiqué comment son gouvernement avait «mis le secteur social au centre de la planification du développement» dans son dernier document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et dans son cadre de développement à moyen terme. Le ministre d'Etat au Travail et à l'Emploi de l'Inde, M. Chandra Sekhar Sahu, a décrit l'approche politique de son gouvernement à la seule aune des problèmes d'emploi auxquels se heurte son pays qui compte 400 millions de travailleurs, dont 90 pour cent sont employés dans l'économie informelle alors que la moitié de la population est âgée de moins de 25 ans, et qu'il est nécessaire de créer 10 millions d'emplois productifs chaque année. «La politique de l'emploi ne doit pas uniquement viser à créer des emplois en plus grand nombre mais aussi veiller à ce que les conditions de travail dans les emplois existants et les nouveaux

soient satisfaisantes. Nous souscrivons dans une large mesure aux principes énoncés dans l'Agenda du travail décent de l'OIT.»

M. Spidla, Commissaire chargé de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'Égalité des chances de l'Union européenne, a affirmé que «la promotion du travail décent pour tous constitue un objectif majeur pour les politiques internes et externes de l'Union européenne. La commission entend mobiliser ses politiques pour contribuer à la mise en œuvre de l'objectif universel du travail décent pour tous qui a été affirmé dans les conclusions du Sommet des Nations Unies de septembre dernier.» M^{me} Abdel Hady, ministre de la Main-d'œuvre et des Migrations de l'Égypte, a elle aussi déclaré que «l'objectif est d'élaborer une vision globale du développement, en coopération avec les divers organismes internationaux, afin de créer des emplois et d'améliorer les conditions de travail. Tout cela ne peut se faire que si de bonnes politiques sont mises en œuvre pour réduire la pauvreté et créer des emplois dans des conditions de travail décentes.» M^{me} Engelen-Kefer, déléguée des travailleurs de l'Allemagne, a estimé que «pour parvenir au travail décent pour tous, il faut que les politiques économique, sociale et du marché du travail soient coordonnées. Il est temps d'accorder la priorité à cette réalité, conjointement avec les autres institutions internationales, qu'elles soient responsables du commerce, des finances, de l'environnement, des migrations ou des droits des enfants pour ne citer que les plus importantes.» M. Senevirathne, ministre des Affaires sociales et de l'Emploi à l'étranger de Sri Lanka, a déclaré que «nous devrions être fiers des résultats obtenus par l'OIT qui a su rénover le concept de travail décent et l'introduire dans le système des Nations Unies, en en faisant un objectif mondial qui a été reconnu par nos dirigeants au Sommet mondial de septembre 2005».

La nécessité d'intégrer la prise de conscience mondiale du rôle central du travail décent dans les processus de développement et d'ajustement a été soulignée par plusieurs orateurs, dont beaucoup ont évoqué l'importance des Programmes par pays de l'OIT de promotion du travail décent, qui permettent d'appuyer les plans de développement des Etats Membres. Je reviendrai sur cette question lorsque j'évoquerai le débat sur l'exécution du programme et du budget pour 2004-05.

2.2. Travail et société: La lutte contre la pauvreté, la discrimination et l'exclusion sociale

M. Kulundu, ministre du Travail et du Développement des ressources humaines, Kenya, a déclaré que «le travail a un sens différent suivant les personnes et les régions du monde, voire suivant les époques. Toutefois, que le travail confère à l'homme sa dignité est une réalité indéniable et universellement reconnue. Quelle que soit la société ou le groupe social auxquels ils appartiennent, la valeur économique et sociale des individus les uns par rapport aux autres dépend de leur travail, de leur métier ou de leur profession.» Il ne faut pas oublier le travail non rémunéré effectué au sein de la famille et de la collectivité. M^{me} Sto. Tomas, secrétaire d'Etat au Travail et à l'Emploi, Philippines, a souligné que ne pas en tenir compte reviendrait à «méconnaître le travail effectué par les mères, les sœurs et les grand-mères – un très grand nombre de femmes en fait – et peut-être quelques hommes courageux et travailleurs, qui préparent les repas, font le ménage, lavent le linge et effectuent les autres tâches quotidiennes qui permettent à d'autres de gérer des usines, des bureaux et des entreprises». Demandant à tous d'attacher un plus grand prix à ce type de travail, elle a ajouté que «c'est grâce à ce mécanisme de soutien naturel que la société peut continuer à exister». M^{me} Byers, déléguée des travailleurs du Canada, a déclaré que «pour les femmes qui travaillent le fait d'avoir accès à des services d'accueil de qualité pour leurs enfants signifie l'égalité sur le marché du travail. Cela leur ouvre la porte à une plus grande sécurité de l'emploi, à la possibilité d'acquérir une formation et de postuler à des emplois.»

Pour M^{me} Kalata, ministre du Travail et de la Politique sociale, Pologne, «la possibilité d’avoir un emploi décent est le fondement de la stabilité et du progrès social». De la même manière, M. Gryshchenko, délégué des employeurs de l’Ukraine, considère que la crise mondiale de l’emploi constitue «une inégalité des chances» qui a une incidence très néfaste sur la vie des gens, en ce sens qu’elle les prive d’un revenu décent, diminue leur estime d’eux-mêmes et de leur famille ce qui, en dernière analyse, déstabilise l’économie». M. Thys, secrétaire général de la Confédération mondiale du travail, a appelé l’attention sur le fait que: «Il n’est pas un jour qui passe sans que des milliers de travailleurs perdent leur emploi sans être sûrs d’en retrouver un nouveau et que les jeunes, de leur côté, se voient proposer des emplois d’une précarité manifeste, précarité dans laquelle ils seront plongés pendant longtemps. A cela, il faut ajouter toute la panoplie de personnes exclues du monde du travail en raison de leur handicap, de leur race, de leur sexe et/ou de leur religion. Le monde du travail apparaît pour ces personnes-là comme un domaine inaccessible et cette situation doit être corrigée.» Comme M^{me} Fatime, ministre de la Fonction publique, du Travail et de l’Emploi du Tchad, l’a expliqué, en dépit d’un engagement tripartite en faveur du travail décent «et malgré les efforts consentis pour atteindre cet objectif, le bout du tunnel reste encore invisible du fait de la pauvreté, de la migration, du VIH/SIDA, des conflits armés et du chômage des jeunes, qui sont des défis à relever, sans quoi il serait impossible de parler de droits fondamentaux au travail et de travail décent».

Un certain nombre de délégués ont abordé la question de la réforme des systèmes de sécurité sociale. M. Basesgioglu, ministre du Travail et de la Sécurité sociale de la Turquie, a expliqué que «l’objectif des modifications radicales apportées au système de sécurité sociale n’est pas seulement d’en garantir la durabilité financière mais également de le rendre plus efficace, plus égalitaire et plus étendu». M^{me} Stake, ministre des Affaires sociales de la Lettonie, a souligné qu’«il est crucial de faciliter le dialogue entre employés et employeurs afin de garantir de bonnes relations de travail, d’établir un équilibre entre sécurité sociale et souplesse sur la base d’un compromis de nature à encourager l’esprit d’entreprise». M. Ryder, secrétaire général de la Confédération internationale des syndicats libres, a souligné que l’OIT «avait signalé les risques que présentait l’augmentation du nombre de régimes de pension financés par le secteur privé» et que «la situation actuelle prouve que ces avertissements étaient fondés». L’OIT avait vu tout à fait juste sur cette question de politique essentielle et elle aurait dû être écoutée, ce qui n’a pas été le cas, ou pas suffisamment. «La leçon à tirer est que l’OIT, sans avoir vocation à s’opposer aux orthodoxies politiques prédominantes, doit cependant parfois le faire.»

M. Otaredian, délégué des employeurs de la République islamique d’Iran, a constaté que l’écart entre riches et pauvres se creusait au vu de l’inégalité croissante de la répartition des emplois dans le monde et des tendances dangereuses que cela entraîne en termes de migrations internationales et d’instabilité sociale. «Par conséquent, lorsque les pays souffrent de taux de chômage élevés, et en particulier parmi les jeunes, la priorité la plus haute devrait être accordée à la création d’emplois.» M. Lafond, délégué des travailleurs, Maurice, a noté que, «au vu de la croissance constante du chômage, des situations précaires, de la pauvreté et des inégalités sociales, les travailleurs et leurs familles se sentent de moins en moins en sécurité». L’étendue et la rapidité des mutations que l’on constate dans le monde du travail et les conséquences que cela a pour les pays et la communauté internationale ont été évoquées par un certain nombre de délégués. M. Fonseca Vieira da Silva, ministre du Travail et de la Solidarité sociale, Portugal, a bien résumé les sentiments de nombreux orateurs: «Des disparités qui reflètent des inégalités extrêmes de niveaux de développement entre différentes régions et qui aboutissent à des flux migratoires internationaux de personnes en quête de meilleures conditions de vie. Les migrations internationales exigent un effort généralisé d’intégration des travailleurs et de leurs familles dans les pays d’accueil, un effort généralisé qui ne réduit en rien la nécessité d’un engagement lui aussi général pour un développement équilibré des régions les plus défavorisées. Des disparités qui reflètent le poids écrasant de l’économie informelle et qui

traduisent des situations d'emploi sans droits et entraînent des pressions accrues sur les systèmes de protection sociale. Ce caractère informel aboutit très souvent à une concurrence déloyale qui nuit aux entreprises et au travail décent.»

La migration motivée par la recherche de travail a toutefois été bénéfique pour les travailleurs et pour les pays d'immigration. Le caractère temporaire d'une partie des migrations internationales permet à beaucoup de pays d'accueil de faire face aux pénuries en personnel. Tel que l'a affirmé le ministre du Travail des Emirats arabes unis, M. AlKa'aibi, qui s'est exprimé au nom du Conseil des ministres du Travail et des Affaires sociales du Conseil de coopération du Golfe (CCG), «les travailleurs ne quittent pas leur pays en vue d'émigrer et de s'installer dans ces Etats [du CCG]. Ils viennent, généralement, avec des contrats de travail temporaires pour remplir des tâches précises, après quoi ils retournent dans leur pays d'origine ... un tel processus ne peut être d'un point de vue économique que bénéfique aux deux parties.» Il a ensuite souligné le fait que les législations des pays du CCG sont conformes aux normes internationales, ce qui reflète leur préoccupation de garantir que les «droits des travailleurs soient respectés et ne fassent pas l'objet de discrimination à l'embauche ou de distinction relative à l'appartenance ethnique, la nationalité, les croyances religieuses et les traditions culturelles...». Toutefois, comme l'a décrit de façon parlante le délégué des travailleurs espagnols, M. Doz, beaucoup de migrants en provenance d'Afrique prennent des risques considérables pour tenter de trouver du travail en Europe. Il a appelé, au nom des syndicats de travailleurs espagnols, à une «action nationale et supranationale concertée qui se traduise par un engagement solide de la part des gouvernements et des organisations internationales pour: garantir l'égalité de droits des travailleurs immigrants et leur intégration dans les pays d'accueil; promouvoir le développement des pays d'origine, par le renforcement de la coopération internationale, la mise en place de règles équitables pour le commerce et le règlement du problème de la dette externe; et maîtriser les flux migratoires par des accords internationaux, tout en luttant contre les organisations criminelles qui se livrent à la traite d'êtres humains». M^{me} Levitskaya, ministre de la Santé et du Développement social de la Fédération de Russie a souligné que «la migration croissante de la main-d'œuvre s'accompagne d'indéniables avantages pour le développement de l'économie nationale, mais aussi de problèmes liés à la question très complexe de la réglementation du marché du travail».

2.3. Mondialisation et transformation des structures de l'emploi

De nombreux orateurs ont parlé des multiples défis auxquels employeurs, syndicats et gouvernements sont confrontés et qui résultent en grande partie de l'évolution technologique et de l'ouverture des marchés. Le délégué des employeurs de Suède, M. Trogen a bien résumé ces défis en affirmant que «l'organisation du travail n'a cessé d'évoluer mais que, aujourd'hui, ce développement s'est accéléré, principalement en raison de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication qui affecte l'industrie et le commerce partout dans le monde ... Ces changements exigent, à leur tour, des gouvernements, des entreprises et des syndicats qu'ils agissent ou réagissent plus rapidement et de façon plus intelligente qu'avant». M. Sweeney, délégué des travailleurs des Etats-Unis, a attiré l'attention sur l'impact des mesures de libre échange qui ont conduit au fait que «la force de travail a doublé en l'espace de quinze ans à peine, et que les 1,4 milliard de nouveaux entrants, dont beaucoup proviennent de Chine et d'Inde, travaillent dans des conditions et pour des salaires bien inférieurs à ceux des travailleurs des pays industrialisés. Ajoutez à cela les évolutions sans précédent en matière de technologies de l'information, de communication et de transports, et vous constaterez que les défis que nous devons relever sont considérables.» M. Lee, ministre du Travail de la République de Corée, a souligné le fait qu'«avec la mondialisation de l'économie, la

flexibilité n'est plus une question de choix, mais qu'elle est devenue une condition préalable». Toutefois, en s'adaptant à ces changements, il a aussi fait remarquer que «la réduction de la polarisation du marché du travail exige qu'une attention particulière soit portée aux travailleurs vulnérables. Je crois qu'il s'agit là d'un des piliers du travail décent.»

La secrétaire d'Etat au Travail des Etats-Unis, M^{me} Chao, a noté que «au-delà des différents défis auxquels beaucoup de pays sont confrontés, il en est un essentiel et commun à tous qui est l'impérieuse nécessité de créer des emplois.» Aux Etats-Unis, la plupart des nouveaux emplois sont des emplois de grande valeur qui exigent davantage de compétences et un niveau d'éducation plus élevé. Donc, par définition, leur rétribution se situe au-dessus de la moyenne des salaires. Cette tendance est en train de créer un déficit en main-d'œuvre qualifiée dans notre pays. Il existe une disparité entre les compétences de nos travailleurs et celles requises par les nouveaux postes. Notre défi, aux Etats-Unis, est précisément d'aider les travailleurs à actualiser leurs connaissances en permanence et nous assurer qu'ils accèdent à la formation professionnelle et à l'éducation. Beaucoup d'autres orateurs se sont fait l'écho de sa préoccupation concernant le déficit croissant de main-d'œuvre qualifiée. M. Fong, ministre des Ressources humaines de Malaisie, a expliqué que son pays a «besoin de s'assurer que les travailleurs améliorent leurs compétences par des formations et un apprentissage tout au long de la vie pour leur permettre de s'adapter aux évolutions du marché du travail et rester aptes à l'emploi. Ceci devrait aussi aider nos travailleurs à améliorer leurs revenus en augmentant leur productivité. Ceci est particulièrement important pour les travailleurs aux salaires faibles qui sont davantage menacés par le chômage structurel». M. Suparno, ministre de la Main-d'œuvre et de la Transmigration de l'Indonésie, a décrit la démarche adoptée par son pays comme «un concept intégré trois-en-un de formation, certification et volonté de placement, qui devrait, je pense, permettre de créer des emplois pour éliminer la pauvreté». L'emploi et la formation sont particulièrement importants pour les femmes et, comme l'a noté M^{me} Pecherot, déléguée des travailleurs français: «Garantir un meilleur accès des femmes à l'éducation, c'est leur permettre d'accéder à des emplois plus qualifiés, mieux rémunérés et plus productifs.»

M. Killeen, ministre du Travail et des Affaires sociales de l'Irlande, était d'accord sur le fait que «nous devons tous faire un effort important pour améliorer la productivité, les bénéfices et les conditions de travail, en vue de réduire le nombre de travailleurs pauvres. Nous devons également placer l'emploi des jeunes parmi les priorités mondiales. Nous devons intégrer les politiques et les programmes pour le travail décent et productif aux stratégies de développement. Nous devons investir en matière d'éducation et de développement des compétences pour combler les écarts technologiques entre les pays. Nous devons continuellement actualiser les compétences des travailleurs et des employeurs pour garantir le développement technologique et la compétitivité.» M^{me} Coke-Lloyd, déléguée des employeurs de la Jamaïque, a souligné, tandis qu'elle procédait à un diagnostic sur le taux de chômage des jeunes qui touche 31 pour cent de la population de l'île, «l'important contrat que la Fédération jamaïcaine des employeurs a conclu avec l'Agence nationale pour la formation de la Jamaïque pour lancer des initiatives importantes en vue de promouvoir la meilleure formation de travailleurs citoyens, par un système de certification et de formation qui soit agréé et axé sur les résultats, tel que requis par les employeurs».

M. Behuria, délégué des employeurs de l'Inde, a parlé des bénéfices résultant des rapides changements technologiques, mais aussi du déficit en main-d'œuvre qualifiée qui touche son pays et d'autres pays en développement. «Les chiffres montrent que, par rapport à la proportion de personnes hautement qualifiées qui s'élève à 80 pour cent en Chine, 68 pour cent au Royaume-Uni, 75 pour cent en Allemagne, 78 pour cent au Canada, celle-ci n'est que de 5 pour cent en Inde.» Il a ensuite expliqué que «les compétences nécessaires à l'employabilité ne peuvent se rattacher à un emploi spécifique, mais doivent

au contraire être transversales, et ce du premier échelon jusqu'à celui de directeur général». Il a aussi mis l'accent sur l'importance de «doter les jeunes des compétences et d'un savoir-faire élevés ... Nous tous, qui préparons les jeunes à intégrer le marché du travail, avons une mission importante à accomplir sur le plan pratique et éthique.» Par rapport à ce point, M. van Leeuwen, secrétaire général de l'Internationale de l'éducation, a attiré l'attention sur les sérieux problèmes posés par la formation, le recrutement et la capacité à convaincre les professeurs de rester à leur poste. «Dans beaucoup de pays développés, les salaires – lorsque les travailleurs sont payés – sont si bas que les professeurs sont obligés de travailler comme taxi, ou dans des hôtels, voire même dans le secteur informel, pour pouvoir survivre. Pourtant, l'éducation de qualité pour tous est fondamentale pour atteindre l'objectif visé de travail décent pour les jeunes d'aujourd'hui. Ceux-ci méritent et ont besoin de professeurs qualifiés qui soient capables et disponibles pour leur apporter toute l'attention requise.»

La question de l'impact de la libéralisation du commerce et du marché financier sur l'emploi et les conditions de travail revient dans de nombreux discours. M^{me} Romchatthong, déléguée des employeurs de Thaïlande, a déclaré que, pour les employeurs, «une main-d'œuvre bon marché n'est plus la principale motivation. Les clients aujourd'hui veulent beaucoup plus que des produits moins chers, de meilleure qualité et livrés plus vite. Ils ne veulent plus soutenir et encourager les produits fabriqués par des travailleurs exploités.» Pour M^{me} Filatov, ministre du Travail de la Finlande, l'«OIT a insisté très clairement sur l'importance de la dimension sociale de la mondialisation. Nous pouvons et nous devons faire de la mondialisation un bienfait pour les gens et prévenir les problèmes qu'elle pose.» Quant à M. Hjort Frederiksen, ministre de l'Emploi du Danemark, il estime que «la dimension sociale de la mondialisation ne se limite pas à préparer sa propre nation au changement et à la concurrence. C'est à la communauté internationale tout entière qu'il revient de s'assurer que tous les pays pourront tirer profit de la mondialisation. Et là, l'OIT joue un rôle essentiel.» Pour M. Guiro, délégué des travailleurs du Sénégal: «C'est pourquoi les travailleurs revendiquent la réforme du système multilatéral et la prise en compte effective des questions liées aux droits des travailleurs à l'emploi, ainsi que celle relative au caractère équitable du système commercial multilatéral qui est une condition essentielle à l'élimination de la pauvreté.» M. Mohammed, délégué des employeurs d'Iraq, estime, lui aussi, que «nous devons nous efforcer d'influer sur la mondialisation afin que ses bénéfices soient partagés de manière plus équitable entre tous les peuples et toutes les nations du monde. Notre but est de faire en sorte que la mondialisation ait aussi une dimension sociale, et que ses fruits soient partagés par tous, dans le cadre d'un système démocratique où tous les pays et toutes les nations ont la même importance et où les pays pauvres sont eux aussi représentés dans le dialogue sur la mondialisation, afin que des structures équitables puissent être mises en place.» M. Boisson, délégué des employeurs de la France, a insisté sur le lien indissoluble qui relie l'emploi décent à l'emploi productif, «surtout lorsque l'objectif est de faire reculer la pauvreté, ce qui ne peut se faire qu'en développant l'emploi productif, générateur de richesses, dans un monde où les besoins sont immenses». M^{me} Burrow, déléguée des travailleurs d'Australie, a déclaré: «Dans ce monde ballotté par les coups de vent de la mondialisation, on a au moins à quoi s'accrocher avec l'OIT.»

2.4. Moderniser les systèmes de gouvernance du monde du travail

La question de savoir comment faire pour que le droit du travail et les institutions de dialogue social s'adaptent à l'évolution du monde du travail tout en respectant les droits fondamentaux au travail a été abordée par de nombreux orateurs. C'est ainsi que M^{me} Taliadoros, ministre du Travail et de la Sécurité sociale de Chypre, a affirmé:

«L'impact et les forces de la mondialisation nous obligent à relever des défis redoutables, mais nous offrent également des opportunités immenses. Nos politiques et nos actions devraient être guidées par un principe fondamental, celui de la répartition équitable des fruits de la croissance économique mondiale ... A cet égard, il est important que tout soit fait pour protéger les droits de toutes les parties intéressées, et surtout de ceux qui sont les plus durement touchés par les réformes structurelles en cours et par la transition. Ces droits devraient être vus non pas comme un obstacle à la croissance, mais au contraire comme un préalable à cette croissance qui facilite le changement structurel.» M. Ryder, secrétaire général de la Confédération internationale des syndicats libres, a trouvé très intéressante la discussion du rapport portant sur l'évolution du droit du travail, et a conclu que «dans le débat sur l'équilibre entre flexibilité et sécurité au travail on ne doit surtout pas se placer sur une échelle unilinéaire allant, à un bout du spectre, d'une liberté totale de recruter et de licencier, les employeurs étant, dans ce cas, les gagnants, à une sécurité totale de l'emploi à l'autre bout, les syndicats et leurs membres étant ici les gagnants. Au contraire, par le dialogue et la négociation, l'Etat jouant ici le rôle qui est le sien, avec la valeur ajoutée essentielle qu'apportent les processus de l'OIT, on peut obtenir des résultats qui, si l'on veut éviter de tomber dans le cliché du système gagnant-gagnant, nous permettront, en tout cas, de sortir de l'impasse des jeux à somme nulle.» M. Potter, délégué des employeurs des Etats-Unis, a trouvé lui aussi le rapport tout à fait pertinent pour les entreprises mondiales par sa façon de traiter la question de la gouvernance des marchés du travail. «De bons systèmes de gouvernance des lieux de travail et un climat de stabilité dans les milieux d'affaires sont des conditions essentielles pour l'investissement, la croissance économique et la création d'emplois.», a-t-il déclaré. Il estime également que «les droits fondamentaux au travail que défend l'OIT sont en fait le droit local de pratiquement toutes les nations et font partie intégrante de tous les marchés du travail ... L'OIT a aujourd'hui un intérêt essentiel à maintenir l'intégrité de l'application de ses normes au niveau local par les gouvernements et par toute une gamme d'acteurs externes.»

De nombreux orateurs ont insisté sur la nécessité de trouver par le dialogue social un nouvel équilibre entre la flexibilité et la sécurité sur le marché du travail. M. Andrade Lara, ministre du Travail et de la Sécurité sociale du Chili, juge absolument «nécessaire de jeter les bases d'une nouvelle culture du travail qui s'appuie essentiellement sur le dialogue et le tripartisme, ainsi que sur le respect du droit des travailleurs et des employeurs, l'équilibre dans l'administration du travail et la responsabilité sociale des entreprises, qui doivent jouer leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et des inégalités». Pour M. van Vuuren, délégué des employeurs de l'Afrique du Sud, «l'absence de dialogue social effectif va souvent de pair avec l'instabilité politique et, partant, l'absence d'investissements étrangers, si importants pour la croissance économique». M. Nordmann, secrétaire d'Etat du Département fédéral de l'économie de la Suisse, a déclaré pour sa part: «Notre principal défi est de mettre en place des conditions-cadres qui assurent un équilibre optimal entre conditions de travail et flexibilité du marché du travail. Le dialogue social permet de trouver des solutions souples, négociées avec des partenaires sociaux responsables, et adaptées aux conditions nationales.» M. Bougouma, ministre du Travail et de la Sécurité sociale du Burkina Faso, ajoute: «en effet, nous avons besoin de croissance économique pour améliorer le bien-être de nos populations. Cependant, nous demeurons convaincus que cette croissance ne pourra avoir un impact réel que si les mesures nécessaires sont prises pour garantir le volet social.»

M^{me} Radičová, ministre du Travail, des Affaires sociales et de la Famille de la Slovaquie, a elle aussi fait part de l'appui de son gouvernement à «des modèles qui favorisent la stabilité de l'emploi par une plus grande sécurité pour les familles de travailleurs, d'une part, et par des politiques actives de l'emploi pour les chômeurs et les personnes défavorisées, d'autre part». Pour M. Martínez, délégué des travailleurs de l'Argentine, «la mondialisation ne peut et ne doit en aucun cas nous servir d'excuse pour affaiblir l'activité normative de protection du travail, bien au contraire». M. Huamán Rivera, délégué des travailleurs du Pérou, a lancé un appel en faveur d'un «pacte pour le

travail décent qui engage immédiatement et concrètement aussi bien les entreprises que les travailleurs, et surtout les gouvernements, à mettre en œuvre les plans nationaux de travail décent comme condition indispensable de la libéralisation du commerce». M. Gálvez Mamani, ministre du Travail de la Bolivie, a expliqué que, «avec ces premières mesures, notre gouvernement est en train de jeter les fondements qui nous permettront d'atteindre l'objectif de l'emploi décent et du plein emploi, qui est, à notre avis, le seul moyen d'éliminer la pauvreté et le travail des enfants». M. Costache, délégué des employeurs de la Roumanie, a souligné qu'«une attention à part devrait être accordée aux normes fondamentales de l'OIT et de l'Union européenne, afin d'assurer un niveau adéquat de protection, ce qui est dans un seul mot, la «flexi-sécurité», une caractéristique des sociétés prêtes et capables de tenir compte de la mondialisation et de ses bénéfices sans perdre la cohésion interne, l'intégrité et les standards de la qualité de vie».

Un certain nombre d'orateurs ont évoqué le rôle de l'OIT en matière de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE). M. Tateisi, délégué employeur du Japon, a axé ses remarques sur ce sujet, notant que, si la RSE doit tenir pleinement compte de l'initiative et de la diversité des entreprises, «il existe certains éléments clés de la RSE qui sont communs et doivent être respectés par l'ensemble des entreprises ... la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adoptée en 1998, présente une importance essentielle en tant que norme relative à la RSE d'application universelle». L'orateur a ajouté que «la RSE commence avec le respect des lois et des règlements» et que «la tâche fondamentale consistant à élaborer cette législation doit être effectuée par les gouvernements». Il a estimé que l'essence de la RSE consiste à définir la manière dont les entreprises expriment les aspirations de la société, déclarant que «c'est seulement lorsqu'elles sont au service de la société que les entreprises peuvent engranger des bénéfices proportionnels à leur contribution». M. Trotman, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a été plus réservé. «Les initiatives relatives à la RSE partent généralement d'une bonne intention ... [mais] elles sont souvent prises de manière unilatérale dans le but délibéré d'éviter d'avoir à mener des négociations collectives et de reconnaître pleinement les principes et droits fondamentaux au travail, tels qu'ils sont définis par l'OIT. Si les normes de la RSE sont déterminées et appliquées dans le cadre de consultations avec les représentants des travailleurs et que leur point de départ minimum consiste à observer scrupuleusement les principes définis par les conventions de l'OIT, notre groupe pourra continuer à les appuyer.» M. Cortebeek, délégué travailleur de la Belgique, a également fait remarquer qu'il incombait à l'OIT d'agir davantage pour faire participer les entreprises multinationales à ses débats. «Ces entreprises transnationales sont à peine représentées par les fédérations nationales d'employeurs, ou encore de manière unilatérale à travers la maison mère. Elles pèsent pourtant de plus en plus dans nos débats et disposent souvent des moyens qui dépassent ceux de nos pays.»

Par ailleurs, un certain nombre de gouvernements ont rappelé qu'il est essentiel d'attirer les investissements directs étrangers propres à stimuler l'emploi, quantitativement et qualitativement. M^{me} Mahase-Moiloa, ministre de l'Emploi et du Travail du Lesotho, a déclaré que «l'objectif consiste à permettre à notre industrie [textile] encore fragile de devenir plus compétitive dans le cadre de l'économie mondiale. Le renforcement de notre compétitivité ne doit pas se faire aux dépens de nos travailleurs, et nous nous efforçons constamment de veiller à ce que la dignité humaine et les principes du travail décent soient respectés dans l'entreprise.» M. Bunwaree, ministre du Travail, des Relations professionnelles et de l'Emploi de Maurice, a jugé également essentiel «que nous entreprenions des réformes vastes et audacieuses axées sur la personne humaine et conçues de manière à bien nous positionner en vue d'une croissance, d'une stabilité et d'un développement durables. Il est de fait que la collaboration entre le secteur public et le secteur privé est une condition sine qua non de la croissance économique et de la défense et de l'amélioration des moyens d'existence durables». M. Shreshtha, délégué employeur du Népal, a noté que «les défis posés aux entreprises ne se limitent pas aux questions concernant traditionnellement les droits des travailleurs, mais aussi aux questions relatives

à la productivité, à l'intensification de la concurrence, à l'environnement et à la responsabilité sociale.» M. Silaban, délégué travailleur de l'Indonésie, a soutenu «qu'il est avéré que la promotion de la liberté syndicale et de la négociation collective ne constitue jamais un obstacle à l'activité des entreprises et attire l'investissement direct étranger (IDE)». M. Alsalim, ministre du Travail de la Jordanie, a déclaré également que, «du fait de l'évolution importante des transports et des télécommunications, ainsi que de l'ouverture économique résultant des règles de la mondialisation et de la liberté des échanges, la définition de normes du travail décent, considéré comme un élément important des stratégies nationales, régionales et internationales, s'imposait plus que jamais». M. Dorado Cano, délégué gouvernemental de la République bolivarienne du Venezuela, a déclaré que «pour qu'il y ait travail décent, il doit y avoir un monde décent, fondé sur d'autres valeurs et principes, dans lequel les droits de l'homme sont le fondement sur lesquels repose le modèle économique et social, particulièrement en ce qui concerne la défense et la protection des droits du travail et des droits syndicaux».

De l'avis de beaucoup d'orateurs, les principes énoncés dans les normes internationales du travail offrent un cadre pour l'adaptation de la législation et de la pratique nationales. M. de Geus, ministre des Affaires sociales et de l'Emploi des Pays-Bas, a souligné que «les conventions sont faites pour être observées partout dans le monde. Le rôle que l'OIT joue en matière de coopération technique devrait être axé sur la ratification et l'application effective des conventions. Les conventions techniques doivent être parfaitement au point pour fonctionner au mieux. Il faudrait les réexaminer périodiquement à la lumière des évolutions récentes et du nombre de ratifications.» M. Takagi, délégué travailleur du Japon, a souligné que beaucoup de conventions ont certes été ratifiées mais que leur application continue à poser un grand nombre de problèmes. «En cette époque de mondialisation rapide, il faudrait davantage insister sur l'importance du mécanisme de contrôle et de suivi.» M. Bétancourt, délégué employeur de la République bolivarienne du Venezuela, a indiqué que les employeurs et les travailleurs doivent faire montre d'un esprit critique et constructif. «En fin de compte, nous sommes les vrais acteurs de l'activité économique productive et il nous appartient de renforcer nos organisations afin de défendre nos droits et principes et de faire de nos entreprises le véritable pilier d'une économie mondiale génératrice de richesse et de bien-être social.» M. McKennirey, délégué gouvernemental du Canada, a souligné «qu'il est temps aussi de travailler à la modernisation des normes internationales du travail pour que le rôle normatif de l'OIT reste crédible. Il est essentiel de disposer d'un ensemble rationnel et à jour de normes internationales du travail pouvant être largement ratifiées et appliquées. Nous devons nous inspirer du succès de la récente session maritime de la Conférence qui a permis de regrouper 68 instruments en une seule convention complète qui inclut de nouveaux mécanismes de souplesse. Pour améliorer le contrôle, il faudrait davantage axer l'attention sur les résultats, de même qu'il faudrait mettre en commun les meilleures pratiques et identifier les possibilités d'assistance technique.»

3. Rapport global sur l'abolition effective du travail des enfants

Avec un titre provocateur tel que *La fin du travail des enfants: Un objectif à notre portée*, nous nous attendions à susciter un vif intérêt et un débat animé, mais la réaction à ce rapport global depuis qu'il a été lancé au début de mai ainsi que durant la discussion interactive qui a duré toute une journée a dépassé nos attentes. Les discussions ont montré sans conteste que les Membres de l'Organisation sont plus que jamais unis dans leur volonté d'éliminer le travail des enfants; c'est un élément essentiel du suivi de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et une condition nécessaire pour la réalisation de l'Agenda du travail décent. Un certain nombre d'orateurs

ont aussi formulé des commentaires sur le rapport global durant leur intervention en plénière.

Certes, comme l'a fait remarquer M. Tabani, porte-parole des employeurs, le recul observé – 11 pour cent, et même 26 pour cent dans le cas des travaux dangereux – est impressionnant, mais le nombre d'enfants qui demeurent astreints au travail – 218 millions – reste considérable et inacceptable. M. Annakin, secrétaire adjoint du ministère du Travail de la Nouvelle-Zélande, a déploré, en écho à cette déclaration, qu'il y ait encore à notre époque un continent virtuel de 218 millions d'enfants qui sont perdus pour la société. En outre, comme M. Steyne, porte-parole des travailleurs, l'a fait remarquer, 16 millions d'enfants ont certes été soustraits aux pires formes de travail mais continuent à travailler au lieu d'aller à l'école ou de suivre une formation appropriée, comme l'exige la convention n° 182. Même s'ils ne sont peut-être pas dangereux, «ce sont tout de même des emplois pour lesquels les enfants n'ont pas atteint l'âge minimum; sinon ils ne feraient pas partie des statistiques». Sur les 44 millions d'enfants soustraits aux pires formes de travail, un peu plus de 7 millions avaient 15 ans ou plus. On peut en déduire que 43 pour cent des enfants de 5 à 14 ans, autrefois assujettis aux pires formes d'exploitation, continuent à travailler. «Nous savons où les enfants de cet âge devraient se trouver. Ils devraient être à l'école, pas au travail.»

Les discussions ont fait ressortir un accord substantiel sur trois éléments importants du rapport. Tous les intervenants ont souligné le lien étroit entre l'élimination du travail des enfants et l'éducation pour tous, et le rôle important que l'éducation et la formation en général jouent dans la lutte contre le travail des enfants et dans les efforts visant à améliorer l'emploi des jeunes. Comme l'a souligné M. Ahsan Akhtar Malik, secrétaire adjoint du ministère du Travail, de la Main-d'œuvre et des Pakistanais d'outre-mer, «une éducation qui n'est pas décente entraîne la création d'emplois qui ne sont pas décents. L'éducation est donc cruciale pour éviter cette situation.» M. Ali, délégué travailleur du Soudan, a déclaré: «Nos enfants doivent aller à l'école et non au travail.» M. Abdul Hussain, délégué travailleur de Bahreïn, a indiqué: «Nos sociétés doivent garantir à la fois la croissance économique et une juste distribution des richesses» afin que les pauvres soient à même de «retirer leurs enfants du marché du travail et de les scolariser». Cette déclaration a été appuyée par M. Jiwrajka, délégué employeur de l'Inde, qui a appelé l'attention sur le fait que l'expérience montre que «l'éducation peut être un substitut viable au travail des enfants et il est crucial que l'éducation soit de qualité et qu'elle soit reliée aux perspectives d'emploi. Si l'éducation formelle n'ouvre pas la voie à des perspectives d'emploi, l'école ne sera pas une option viable par rapport au travail, forçant les parents à ne pas choisir cette option.» Tous les grands programmes d'élimination du travail des enfants doivent donc être centrés sur l'éducation. Par ailleurs, les orateurs ont jugé très préoccupant que l'incidence du travail des enfants n'ait pas diminué en Afrique et ont estimé que cela justifie de redoubler d'efforts pour aider ce continent à prendre le problème à bras-le-corps.

J'ai été encouragé par les engagements réaffirmés des délégués de l'Afrique. M^{me} Atsimadja, déléguée employeur du Gabon, a indiqué que les employeurs «partagent l'idée d'un nécessaire renforcement des capacités des organisations d'employeurs ou l'appropriation de la perception globale du problème du travail des enfants par des moyens appropriés et des méthodes pertinentes et adaptées aux situations nationales dans lesquelles les entreprises exercent leurs activités». M^{me} Zahi, déléguée travailleur du Maroc, a rappelé «qu'il n'y a aucune culture, aucune religion dans le monde qui tolère le travail des enfants» et a ajouté que, sous réserve des moyens financiers et de la bonne volonté politique nécessaires pour mettre fin à ce fléau, «le prochain rapport global pourrait porter comme titre: La fin du travail des enfants: un objectif atteint». M^{me} Abdel Hady, ministre de la Main-d'œuvre et de la Migration de l'Égypte, a confirmé que «l'élimination du travail des enfants est désormais un objectif possible à réaliser à condition d'y investir la volonté politique et l'assistance technique nécessaires». Un troisième point a été souligné: vu que

deux travailleurs enfants sur trois travaillent dans l'agriculture, ce vaste secteur est l'un de ceux sur lesquels il faudrait porter plus d'attention au cours des années à venir.

Beaucoup d'orateurs ont souhaité que les politiques soient plus cohérentes au niveau national comme au niveau international. Comme l'a rappelé M. Tabani, du groupe des employeurs, «il y a d'autres organisations au sein du système des Nations Unies qui sont de plus en plus actives dans ce domaine, en particulier l'UNICEF, l'UNESCO, l'OMS, le PNUD et la Banque mondiale. L'OIT est le pôle d'excellence en la matière mais l'OIT doit renforcer sa coopération avec ces organisations multilatérales et partager les connaissances et compétences existantes de façon à éviter les cumuls qui entraîneraient une mauvaise utilisation des ressources.» Des suggestions spécifiques ont été faites en vue d'un renforcement de la coopération avec l'UNICEF, l'UNESCO et la Banque mondiale, et beaucoup d'orateurs ont mentionné comme un exemple positif la création récente de l'Equipe mondiale spéciale sur le travail des enfants et l'éducation. M. Andres, secrétaire parlementaire d'Etat du ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales de l'Allemagne, a indiqué que, «dans beaucoup de pays, le lien étroit entre la pauvreté et le travail des enfants représente un cercle vicieux pour les familles concernées. Souvent, le travail des enfants est un élément important de la subsistance de la famille et, fréquemment, son seul moyen de survie. Nous devons sortir de ce cercle vicieux.» En ce qui concerne la cible proposée dans le projet de plan d'action, la plupart des orateurs sont convenus que les Etats Membres devraient s'engager à éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici à 2016. Certains orateurs ont jugé qu'il s'agit d'une période trop longue, quelques autres ont jugé cet objectif très ambitieux. Les orateurs qui ont pris la parole pour les travailleurs ainsi que pour certains gouvernements ont proposé de viser l'élimination, non pas des pires formes de travail des enfants mais de toutes les formes de travail des enfants. Le Conseil d'administration se saisira de cette question en novembre et prendra une décision lorsqu'il examinera le plan d'action.

La nécessité pour l'OIT d'axer plus particulièrement sur l'Afrique et sur l'agriculture son action contre le travail des enfants au cours des quatre prochaines années a fait l'objet d'un large consensus, mais il a aussi été demandé que l'on continue à améliorer le processus de collecte des données – en particulier sur les pires formes de travail des enfants –, ainsi que la recherche, les avis donnés pour l'élaboration des politiques et la documentation des bonnes pratiques. M. Tabani a indiqué que «le groupe des employeurs estime que partager les expériences et les informations entre Etats Membres est fort utile et aide les gouvernements et les partenaires sociaux à trouver de nouvelles façons créatives de faire face aux problèmes que pose le travail des enfants. L'OIT peut certainement servir de catalyseur pour faciliter de tels échanges.» A ce sujet, il est à noter que, en 2008, la Conférence internationale des statisticiens du travail devrait adopter des normes internationales pour la collecte des statistiques sur le travail des enfants.

Beaucoup d'orateurs ont insisté sur l'importance du travail des filles. Il a été fait référence aux travaux dangereux et aux travaux dans les mines en particulier. Beaucoup de délégués ont demandé qu'une plus grande attention soit accordée aux différentes formes intrinsèquement condamnables de travail des enfants – activités illicites, travail en servitude, traite des enfants, exploitation sexuelle à des fins commerciales – et que de bonnes données soient collectées sur ces formes particulièrement abjectes d'exploitation. M. Stostad, secrétaire d'Etat du ministère du Travail et de l'Insertion sociale de la Norvège, a déclaré «qu'une attention particulière doit être accordée aux jeunes filles qui sont souvent exposées aux pires formes d'exploitation, notamment dans l'industrie du sexe». M^{me} Edwards, déléguée gouvernementale de la Jamaïque, a déclaré que son pays «a encore un certain nombre de défis à relever: il s'agit notamment de faire accepter plus largement l'idée selon laquelle les corvées ménagères et le travail domestique peuvent être dangereux et constituent, en fait, une forme de travail des enfants». M. Carter, délégué gouvernemental des Etats-Unis, a indiqué qu'il faudrait redoubler d'efforts «pour identifier et réinsérer les enfants impliqués dans des activités criminelles, particulièrement les

membres des gangs qui font du trafic de drogue et autres actions criminelles», et pour prévenir ce phénomène. Comme l'a rappelé M. Steyne, porte-parole des travailleurs, il ne faut pas oublier que «l'élimination du travail des enfants et le travail décent pour les adultes sont liés». Pour répondre aux attentes, il faudra que les donateurs continuent à appuyer l'IPEC au cours des quatre prochaines années afin de permettre à ce programme de conserver une masse critique d'expertise et de mener à bien toute une gamme d'activités sur le terrain.

4. Situation des travailleurs des territoires arabes occupés

Mon rapport *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés* a suscité des commentaires de la part de beaucoup de délégués qui, tous, se sont déclarés gravement préoccupés par la situation actuelle dans ces territoires et par les liens entre l'emploi et le niveau de vie de la population et les développements politiques. M. Alghatami, délégué employeur d'Oman, a appelé l'attention sur «la situation tragique des employeurs et des travailleurs des territoires arabes occupés» dans lesquels «la situation économique se dégrade et où les travailleurs et les employeurs sont privés de leurs droits fondamentaux par suite d'un blocus économique injuste et d'autres mesures injustes». Cela demeure «une source de grande inquiétude et de préoccupation», comme l'a souligné M. Chaouch, ministre des Affaires sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'étranger. M^{me} Jalali, déléguée travailleur de la République islamique d'Iran, a déclaré que «l'OIT n'est pas et ne doit pas être indifférente aux souffrances de gens confrontés aux épreuves, à l'angoisse, à la peur, à la mort». M. Mldladlana, ministre du Travail de l'Afrique du Sud, a noté que «les droits des travailleurs palestiniens et de leurs familles sont un pas essentiel sur la voie qui doit conduire au développement socio-économique, à la sécurité, à la paix et à une liberté accrue dans les territoires arabes occupés».

Beaucoup d'orateurs ont rappelé que l'OIT aide depuis longtemps les travailleurs palestiniens et leurs familles. Le délégué de l'Organisation de libération de la Palestine, M. Alzaroo, a exprimé sa gratitude à l'OIT «pour ses efforts passés et actuels au profit de la Palestine et des territoires arabes occupés, notamment à la lumière de la situation extrêmement difficile et particulière des travailleurs et des populations de Palestine». Parlant au nom du Conseil des ministres du travail et des affaires sociales des Etats du Conseil de coopération du Golfe, M. Alka'aibi, ministre du Travail des Emirats arabes unis, a lui aussi rendu hommage aux efforts faits par l'Organisation «dans le cadre de la coopération technique au profit des travailleurs palestiniens et de ceux des territoires arabes occupés». Il a demandé que des mesures supplémentaires soient prises «pour appuyer le Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale et pour promouvoir le renforcement des capacités et du dialogue social nécessaire pour reconstruire ces territoires».

Beaucoup d'orateurs ont demandé à l'OIT et à la communauté internationale dans son ensemble de poursuivre et renforcer la coopération technique dont ont tant besoin les Palestiniens. M^{me} Abdel Hady, ministre de la Main-d'œuvre et de la Migration de l'Egypte, a demandé à la communauté internationale «d'assumer ses responsabilités afin de mettre un terme à cette situation catastrophique et à la violation continue des droits les plus fondamentaux qui sont garantis à tous les peuples». Dans le même esprit, M^{me} Theodorsen, déléguée travailleur de la Norvège, a souligné «l'extrême importance du droit international et des droits humains des Palestiniens». M. Alsalim, ministre du Travail de la Jordanie, s'est dit préoccupé de la situation dans les territoires arabes occupés et du haut niveau de chômage et de la pauvreté, et il a déploré les problèmes qui empêchent de trouver des solutions. «Nous sommes conscients que la situation du marché du travail est liée à la situation politique, mais nous estimons que la responsabilité de la communauté

internationale à cet égard ne devrait pas se limiter à ces considérations. Pour assurer la sécurité sociale dans ces territoires et améliorer le niveau de vie, il faut prendre d'urgence des mesures pour créer des possibilités d'emploi décent.» M. Ali, délégué gouvernemental du Bangladesh, a affirmé que «c'est notre devoir, en tant que citoyens du monde, de trouver une solution juste et durable». Au nom du groupe des employeurs, M. Funes de Rioja a indiqué «que les employeurs partagent la préoccupation du Directeur général et, comme ils l'ont fait au Conseil d'administration, demandent une fois de plus instamment aux donateurs d'appuyer les activités de coopération technique et lancent plus particulièrement un appel aux nouveaux gouvernements d'Israël et de l'Autorité palestinienne pour qu'ils progressent au bénéfice de tous les peuples vers la solution du conflit. Les partenaires sociaux sont, pour leur part, prêts à appuyer toute initiative allant dans ce sens.»

Même en ces temps très difficiles, le dialogue social s'est poursuivi. M. Ryder, secrétaire général de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), a indiqué que «les efforts se poursuivent avec nos affiliés en Palestine (PGFTU) et en Israël (Histadrouth) pour aboutir à des changements positifs au profit de tous les travailleurs. Jamais ces efforts n'ont été aussi importants qu'aujourd'hui». Ces efforts peuvent aider à mettre en place les fondements sociaux de la paix à laquelle nous aspirons tous. Comme l'a noté M. Allam, délégué employeur de l'Égypte, «une paix internationale durable sera impossible en l'absence de justice sociale, et les organisations d'employeurs et organisations de travailleurs des territoires occupés méritent d'être davantage appuyées». M. Basesgioglu, ministre du Travail et de la Sécurité sociale de la Turquie, a espéré «que les conditions s'amélioreront dans la région afin qu'il soit possible de progresser vers une paix durable et le respect des principes de l'OIT qui sont précieux pour nous tous».

5. Exécution du programme de l'OIT en 2004-05

Un certain nombre de délégués ont fait des commentaires sur l'exécution du programme de l'OIT en 2004-05, et plusieurs d'entre eux ont également fait des recommandations concernant la période actuelle et la prochaine. Plusieurs orateurs ont aussi fait référence aux discussions en cours sur les éventuelles réformes au sein du système des Nations Unies et sur le rôle de l'OIT dans ce processus. L'examen du rapport sur l'exécution du programme par la Conférence est la partie sommitale des divers mécanismes de reddition de comptes que l'OIT a inscrits dans ses structures de gouvernance. Vos commentaires sont très appréciés et nous permettent d'apprendre en ce qui concerne l'avenir et d'améliorer sans cesse notre performance. M. Pheto, ministre du Travail et de l'Intérieur du Botswana, a ciblé le défi que constitue le fait de «non seulement inventorier la performance de l'OIT, mais encore évaluer la pertinence et l'impact de l'Organisation ... Nous devons établir des priorités et faire des choix entre des intérêts et des exigences en concurrence, compte tenu de la demande croissante des services de l'OIT et du déclin des ressources dont elle dispose.» Il a estimé que «l'autoévaluation, la critique et le débat sur les choix qui doivent être faits sont de plus en plus nécessaires» pour améliorer «le processus de rationalisation des activités de cette Organisation et le niveau de qualité nécessaire à ses travaux, ainsi que l'utilisation optimale des ressources à sa disposition». M. Togari, vice-ministre de la Santé, du Travail et du Bien-être du Japon, a lancé un appel en faveur de la poursuite des efforts tendant à économiser sur les dépenses administratives afin de concentrer les ressources de l'OIT sur ses activités, et il a suggéré que «l'évolution dans le monde du travail entraîne une évolution du rôle de l'OIT. L'OIT doit changer pour garder sa raison d'être. Le Bureau ainsi que tous les Membres parmi les mandants doivent reconnaître ce fait et envisager de nouvelles mesures».

M. McKennirey, délégué gouvernemental du Canada, a aussi mentionné que le monde, qui évolue rapidement, «a besoin d'une Organisation revigorée, moderne et crédible qui puisse mettre en avant les priorités de ses mandants et se pencher sur les agendas internationaux plus vastes. Il a besoin d'une Organisation qui offre une analyse fondée sur la preuve, comme nous l'avons vu cette année, ainsi qu'une assistance pratique à ses Membres, s'agissant de relever les défis auxquels ils sont confrontés dans une économie mondiale très difficile.» M. Chaouch, de Tunisie, ministre des Affaires sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'étranger, nous a également demandé de «trouver des formes nouvelles et novatrices en vue de concrétiser le travail décent dans les Etats Membres, en particulier dans le domaine de la promotion de l'emploi et de la garantie d'une protection sociale pour tous». L'un des principaux éléments de cette lutte constante pour trouver des moyens nouveaux et plus efficaces d'aider les mandants est l'effort consenti pour renouveler le tripartisme et renforcer les partenaires sociaux. Comme l'a dit M. Funes de Rioja, «finalement, nous restons convaincus que notre principal objectif est de renforcer l'OIT au cours des années à venir, et que nous ne l'atteindrons que dans la mesure où nous, travailleurs, employeurs et gouvernements, travaillerons ensemble pour atteindre les buts communs que nous nous sommes fixés; à cette fin, nous sommes certains que nous devons compter sur l'appui ferme du Bureau, pour renforcer, comme le Directeur général l'a dit aujourd'hui, le rôle des acteurs sociaux».

Plusieurs orateurs se sont réjouis de l'introduction à l'OIT des systèmes de programmation de gestion et de contrôle axés sur les résultats. M. Plaskitt, sous-secrétaire parlementaire du Département du travail et des pensions du Royaume-Uni, a attiré l'attention sur «l'examen effectué l'année dernière par le Corps commun d'inspection du système des Nations Unies qui a fourni des conseils clairs sur la voie dans laquelle l'OIT doit s'engager dans un cadre de gestion axée sur les résultats qui, de plus en plus, devient la norme au sein du système des Nations Unies». Il a estimé que des améliorations s'imposent dans des domaines tels que la mise en place d'une stratégie effective des ressources humaines et l'évaluation de la progression vers les résultats; il faut s'assurer que les objectifs sont spécifiques, mesurables et soumis à un calendrier, veiller à l'abandon de la définition des objectifs selon une méthode «descendante», au profit d'un processus qui garantit et sécurise l'engagement des directeurs; il faut procéder à l'examen complet de la structure extérieure et élaborer une stratégie du logement. M. Senevirathne, ministre des Relations professionnelles et de l'Emploi à l'étranger de Sri Lanka, a noté que «le rapport concernant la dernière période biennale faisait état de résultats positifs axés sur la performance en ce qui concerne les quatre objectifs stratégiques, et ce en dépit d'un budget de croissance zéro». M. Annakin, délégué gouvernemental de la Nouvelle-Zélande, s'est réjoui «des efforts consentis pour mettre pleinement en œuvre une culture de la pratique de la gestion axée sur les résultats dans toute l'Organisation, afin que son efficacité et la manière dont elle s'acquitte de ses obligations redditionnelles puissent être contrôlées et évaluées avec précision». M. Atwoli, délégué travailleur du Kenya, s'est dit «heureux de constater que l'Organisation a réussi à atteindre les deux tiers au moins des cibles globales qui avaient été fixées pour tous les objectifs stratégiques et les questions transversales, ce qui est un signe évident de l'utilisation effective et efficiente des ressources disponibles. M. Jiménez de Aguilar, délégué employeur de l'Espagne, a proposé de nouvelles mesures visant à «renforcer l'évaluation des activités de l'Organisation par des indicateurs liés à des objectifs concrets». M. Wittich, délégué travailleur de la Hongrie, s'est également réjoui des efforts consentis pour rendre l'Organisation plus efficace et pour étendre l'application du concept de travail décent. Il a cependant prévenu que «les mesures prises en faveur de l'exploitation efficace des ressources disponibles ne devraient pas mettre en danger la promotion d'un partenariat social authentique».

En sa qualité de membre de la famille des Nations Unies, l'OIT participe activement aux niveaux mondial et national et elle travaille en étroite collaboration avec d'autres institutions à la concrétisation de l'objectif commun qui consiste à mettre en œuvre l'Agenda international du développement, y compris les Objectifs du Millénaire pour le

développement. L'un des éléments du débat actuel concernant la réforme de l'Organisation des Nations Unies, à laquelle l'OIT participe activement, concerne l'accroissement de l'efficacité de l'exécution de l'aide au développement. Pour M^{me} Jämtin, ministre de la Coopération internationale pour le développement de la Suède, «l'idée d'intégrer l'Agenda du travail décent de l'OIT et les stratégies de réduction de la pauvreté afin de combiner la compétitivité économique, le dialogue social et la justice sociale est opportune et utile. Elle offre une approche équilibrée à la mondialisation, et elle dote l'OIT, ainsi que nous tous, des instruments pour instaurer le changement. L'OIT possède un avantage comparatif évident du fait de son mandat normatif, de sa structure tripartite et de l'intérêt qu'elle porte au dialogue social». L'oratrice a également évoqué le groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de l'environnement, qui doit présenter des propositions concernant l'amélioration de l'efficacité et de la cohérence des activités opérationnelles des Nations Unies. «Cela affaiblira-t-il l'OIT? Au contraire. La coordination exige une diversité des profils des partenaires, parce que nous avons besoin de l'OIT et que nous en aurons toujours besoin; nous avons besoin que l'OIT se renforce, et que les liens entre sa tâche normative et ses activités opérationnelles soient plus évidents, pour qu'elle interagisse au sein de la famille des Nations Unies et au-delà».

A cet égard, un certain nombre d'orateurs ont bien accueilli l'introduction des Programmes par pays pour le travail décent (PPTD) en qualité de mécanisme principal d'exécution des services de l'OIT à ses mandants, et pour interagir avec les plans nationaux de développement et les cadres internationaux. M^{me} Taylor, déléguée travailleuse du Royaume-Uni, s'est réjouie du développement des Programmes par pays pour le travail décent en soulignant qu'«ils doivent être ancrés dans le tripartisme et soutenus par les autres institutions des Nations Unies ainsi que par les institutions financières internationales». M^{me} Menkerios, ministre du Travail et du Bien-être de l'Erythrée, a également dit «qu'ils doivent être lancés et appuyés par le dialogue, dimension nouvelle du processus». M. Funes de Rioja, porte-parole du groupe des employeurs, a dit: «Je tiens à signaler que nous accordons beaucoup d'importance aux Programmes par pays pour le travail décent, car ils seront sans aucun doute le véhicule grâce auquel l'OIT pourra donner des réponses concrètes et appropriées aux besoins et aux réalités spécifiques de chaque pays». M. Annakin, du gouvernement de la Nouvelle-Zélande, a fermement appuyé «le recours de l'OIT aux Programmes par pays pour le travail décent en tant que cadre d'une assistance effective aux niveaux national et régional». M. Dave, délégué travailleur de l'Inde, a dit: «Nous avons besoin d'évaluer nos efforts communs pour traduire le travail décent en des programmes et des activités réalisables. Précisément parce qu'il s'agit d'un agenda intégré, nous ne pouvons pas poursuivre des objectifs de travail décent d'une manière sélective».

6. Le rôle de l'OIT dans la coopération technique

La commission a procédé à un examen approfondi de tous les aspects de la coopération technique, à la lumière du mandat de l'OIT et de l'Agenda du travail décent, des nouveaux besoins de ses mandants, et compte dûment tenu des principaux défis que lancent les processus de changement et de réforme dans le milieu international, et auxquels l'OIT participe d'une manière proactive. Les conclusions qui ont été élaborées sont très importantes, et elles seront très utiles au Bureau pour orienter la coopération technique au cours des années à venir. Je note avec beaucoup d'intérêt et de satisfaction que nos Etats Membres ont réaffirmé que «l'emploi plein et productif et le travail décent impriment une

impulsion déterminante au développement et constituent par conséquent des objectifs prioritaires de la coopération internationale»¹.

Cet aspect des travaux de la commission et beaucoup d'autres, ainsi que les déclarations qui ont été faites au cours de la réunion ministérielle qui a eu lieu le 6 juin, seront très utiles au débat de haut niveau du Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC) qui a choisi comme thème spécial de débat cette année le travail décent et le développement durable.

La réunion ministérielle sur le travail décent en tant qu'objectif mondial a constitué l'un des temps forts de notre Conférence et je souhaite remercier chaleureusement M^{me} Carin Jämtin, ministre de la Coopération internationale pour le développement, Suède, M^{me} Anne Stenhammer, secrétaire d'Etat au ministère des Affaires étrangères, Norvège, M. Adama Sall, ministre de la Fonction publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations professionnelles, Sénégal, M. Athauda Seneviratne, ministre des Relations professionnelles et de l'Emploi à l'étranger, Sri Lanka, et M. Bonomi, ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Uruguay. Les ministres ainsi que le bureau de la Commission de la coopération technique ont noté qu'une attention internationale accrue est accordée aux liens existants entre les emplois et la réduction de la pauvreté, et au rôle central de l'OIT s'agissant de faire du travail décent pour tous une réalité. Les gouvernements donateurs ont confirmé leur appui à cette approche et les pays en développement ont fait observer que les Programmes par pays pour le travail décent deviennent très vite le principal véhicule de la création d'emplois de meilleure qualité et en plus grand nombre pour les femmes et les hommes, partout dans le monde. A cet égard, l'approche du travail décent constitue un rempart contre la pauvreté. Elle contribue aussi à assurer que les profits de la croissance économique pourront être équitablement répartis entre tous. Ce débat ministériel a souligné l'importance de l'engagement des institutions de développement, des ministères du Travail et des partenaires sociaux, pour faire du travail décent un moteur du développement et un objectif prioritaire du développement international.

La coopération internationale est essentielle à la réalisation des quatre objectifs stratégiques qui constituent l'Agenda du travail décent, et les principaux mécanismes permettant de l'exécuter au niveau national sont les Programmes par pays pour le travail décent. La commission vient de nous donner des orientations précieuses sur la manière de mettre en œuvre ces programmes et de les intégrer dans le cadre de programmation du système multilatéral, à travers le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et le DSRP.

Un meilleur ciblage de la promotion de l'Agenda du travail décent, en s'appuyant sur les forces de l'OIT, notamment les normes internationales du travail et le tripartisme, permettra d'influencer le cadre du système des Nations Unies et d'assurer la contribution la plus efficace aux stratégies nationales et internationales de développement, pour le plus grand profit des mandants de l'OIT. En outre, comme la commission l'a clairement indiqué, ce ciblage facilitera l'expansion des partenariats existants et la création de nouveaux, y compris aussi avec le secteur privé. A cet égard, nous accélérerons les travaux sur les orientations et les critères de tels partenariats et nous soumettrons des propositions au Conseil d'administration. Les principales conclusions portant sur l'amélioration de l'efficacité, de l'efficience et de la coordination, ainsi que celles qui visent le renforcement de la base des connaissances et des capacités techniques pour appuyer notre programme de coopération technique sont très utiles, et elles s'intègrent dans notre effort continu pour fournir des services de coopération technique efficaces qui répondent aux besoins des mandants.

¹ Paragr. 1 des conclusions concernant la coopération technique, *Compte rendu provisoire* n° 19.

Nous remercions très chaleureusement le président de la commission, M. B. Bitonio du gouvernement des Philippines, qui, avec les vice-présidents, à savoir M. A. Jeetun, de Maurice, pour les employeurs, et M^{me} H. Yacob, de Singapour, pour les travailleurs, a conduit la commission très sûrement vers des conclusions qui, j'en suis convaincu, feront une énorme différence dans l'ampleur et le contenu de l'aide internationale au développement à l'appui de l'Agenda du travail décent.

7. Finances

La Commission des finances des représentants gouvernementaux s'est réunie pour examiner le rapport financier et les états financiers vérifiés concernant le soixante-neuvième exercice, et le rapport du Commissaire aux comptes. En émettant une approbation sans réserve des états financiers, le Commissaire aux comptes, Sir John Bourne, a félicité le Bureau des efforts qu'il a consentis pour arrêter les comptes en utilisant le nouveau progiciel de gestion intégré dans les délais impartis. Un certain nombre de recommandations importantes ont été émises par le Commissaire aux comptes concernant la technologie de l'information, la gouvernance et les contrats à court terme. La mise en œuvre de ses recommandations a déjà commencé et des consultations avec le Conseil d'administration auront lieu sur celles de ses recommandations qui exigent la prise de décisions par le Conseil.

La commission a également recommandé l'adoption du barème des contributions pour 2007 et la restitution de son droit de vote au gouvernement de l'Azerbaïdjan. Je me réjouis des efforts accomplis par les Etats Membres pour honorer leurs obligations à l'égard de l'Organisation, quelles que soient les difficultés auxquelles ils sont confrontés dans leurs économies nationales.

Je saisis cette occasion pour remercier le président et rapporteur de la commission, Son Excellence l'ambassadeur Yimer de l'Ethiopie et le Vice-président, M. G. Kristinsson de l'Islande, ainsi que les observateurs des groupes, M. Barde pour les employeurs et M. Blondel pour les travailleurs. Le succès des travaux de la Commission des finances doit beaucoup à la manière constructive dont ils les ont menés à bien.

8. Sécurité et santé au travail

La sécurité et la santé au travail, élément clé de l'Agenda du travail décent, constitue un aspect important des activités de l'OIT dans ce domaine depuis sa création. Cette année, les travaux de la commission technique chargée de la nouvelle convention et de la nouvelle recommandation ont été achevés, tandis que de nombreux orateurs abordaient également en plénière la question de la sécurité au travail, traduisant ainsi les préoccupations croissantes soulevées par le fait que les accidents du travail et les maladies professionnelles continuent à causer d'immenses pertes humaines et économiques, avec 2,2 millions de morts par an. Comme l'a dit M. Larcher, ministre français délégué à l'Emploi, au Travail et à l'Insertion professionnelle des jeunes, «la protection contre les risques professionnels est un droit humain vital». Appelant à une action visant à améliorer la situation existante, le vice-ministre de la Santé, du Travail et du Bien-être du Japon, M. Togari, a déclaré que «l'on attend de nous, les représentants des gouvernements, des travailleurs et des employeurs, que nous mettions en commun notre sagesse pour mettre fin à ces tragédies qui se reproduisent dans le monde entier».

La Stratégie globale en matière de sécurité et de santé au travail, adoptée par la Conférence internationale du Travail en 2003, souligne la nécessité de mettre en place et de préserver une culture nationale préventive de la sécurité et de la santé, ainsi que

d'adopter une approche systémique de ces questions. Reposant sur ces deux piliers, la Stratégie globale préconise entre autres l'élaboration d'un nouvel instrument créant un cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail. La nouvelle approche proposée par ces nouveaux instruments a fait l'objet de nombreux avis favorables. M. Nguyen Luong Trao, vice-ministre du Travail, des Invalides et des Affaires sociales du Viet Nam, a déclaré que «le gouvernement du Viet Nam appuie l'adoption par la 95^e session de la CIT d'un nouvel instrument sur la sécurité et la santé au travail, en vue de poursuivre la promotion de cette importante question à l'échelle mondiale». Il a ajouté «qu'un programme national sur la sécurité et la santé au travail incorporant le principe de l'OIT relatif à une culture préventive de la sécurité au travail a été élaboré et soumis au gouvernement».

La Commission de la sécurité et de la santé a achevé avec succès sa seconde discussion et a adopté une convention et une recommandation. La commission a travaillé de manière constructive, mettant l'accent sur l'amélioration des résultats obtenus à l'issue de la première discussion de l'an dernier. La convention se fonde sur une nouvelle notion inspirée de la Stratégie globale, à savoir qu'elle constitue un instrument général à caractère promotionnel, et non prescriptif. Elle contribuera à accroître l'impact des instruments de l'OIT en vigueur et à poursuivre l'amélioration des systèmes nationaux de sécurité et de santé au travail, par le biais des politiques et programmes nationaux menés en ce domaine. Elle vise également à faire de la sécurité et de la santé au travail une priorité nationale grâce à l'adoption de ces programmes nationaux par les autorités suprêmes des pays. La collaboration tripartite est une base fondamentale de ce processus d'ensemble. Les membres de la commission ont exprimé l'espoir que l'adoption de la nouvelle convention serait suivie d'un aussi grand nombre de ratifications que possible.

La commission a également adopté une résolution concernant l'amiante, lequel constitue l'un des plus graves facteurs de risque et cause d'immenses souffrances aux travailleurs à travers le monde. Cette résolution contribuera fortement à améliorer la protection des travailleurs du monde entier contre ce risque.

Les travaux de la commission ont été grandement facilités par l'efficacité dont ont fait preuve son président, M. A. Békés (gouvernement de Hongrie), et ses vice-présidents, M. C. Lötter (Afrique du Sud) pour les employeurs et M^{me} P. Seminario (Etats-Unis) pour les travailleurs. Ils méritent notre reconnaissance pour avoir si bien guidé nos travaux vers l'adoption d'une convention et d'une recommandation qui aideront nos mandants tripartites de nombreux pays à élaborer des systèmes propres à renforcer l'action menée en faveur de la sécurité au travail. Je m'attends à ce que la nouvelle convention fasse l'objet d'une ratification rapide.

9. Relations de travail

Ainsi que nous en sommes tous convenus en 2003, lorsque la CIT a consacré son débat général à cette question, la relation de travail est l'un des problèmes les plus redoutables et les plus importants qui aient été soumis à l'examen de la Conférence ces dernières années. La discussion de la commission l'a démontré une fois de plus.

La question de savoir s'il existe une relation de travail entre deux parties est d'une importance capitale pour diverses raisons que nous tous connaissons fort bien. Jusqu'à présent, la plupart des systèmes juridiques associent la protection des travailleurs et l'accès à la sécurité sociale à l'existence d'une telle relation. En même temps, il existe une tendance, également observée par nombre d'entre vous lors de l'examen de mon rapport sur l'évolution des formes d'organisation du travail, à des relations de travail plus flexibles, une tendance très souvent liée au processus de globalisation du monde, mais pas

seulement. Elle a eu pour effet de placer une question, traitée pendant longtemps comme si elle présentait un intérêt purement théorique, au centre des systèmes de production actuels et au premier plan des débats d'experts juridiques.

De nombreux pays, comme en témoigne le rapport du Bureau sur les législations et les pratiques, ont adopté des mesures pour régler ce problème; de nombreux autres, ainsi que nous l'avons entendu au sein de la commission, souhaiteraient une approche équilibrée dans l'élaboration de politiques nationales propres à résoudre ce problème. A cet égard, j'ai constaté maintes et maintes fois, lors de mes différents contacts, que l'on attend de plus en plus que l'OIT donne l'orientation initiale sur cette question. C'est ce qu'a fait la Commission sur la relation de travail à travers la recommandation qu'elle a approuvée.

Permettez-moi de féliciter toutes les parties pour l'esprit dans lequel vous avez mené vos travaux.

Les délibérations de la commission ont été ouvertes et constructives; tous les points de vue et toutes les préoccupations ont été examinés et débattus; la commission est parvenue à un consensus chaque fois que c'était possible. Un accord a été conclu sur des aspects essentiels. Je tiens en particulier à souligner la qualité des échanges, le haut niveau avec lequel vous avez tous abordé cette question délicate. Tout le monde a fait des efforts, des efforts valables. Comme nous l'avons vu l'année dernière dans le débat sur la pêche, il n'est pas toujours possible de parvenir à un accord complet.

Forts de la recommandation sur la relation de travail qui a résulté de nos travaux, nous devons nous employer à l'avenir, par le dialogue et par de nouveaux échanges de vues, à élargir le consensus concernant cet instrument. Je partage le point de vue de la grande majorité des membres de la commission, à savoir que ladite recommandation sur la relation de travail s'appuie sur le consensus de 2003 et qu'elle sera un instrument utile pour orienter les Etats Membres de l'OIT en vue de l'élaboration, de l'amélioration ou du maintien de politiques touchant à cette importante question.

Dans un monde du travail en pleine mutation, cette question varie continuellement. De nouvelles et bonnes pratiques vont probablement apparaître, de nouvelles idées seront trouvées et un consensus plus large se fera jour. C'est ce qui ressort du texte fort de la résolution concernant la relation de travail, qui invite tous les Etats Membres de l'OIT et le Bureau à maintenir les activités de suivi et d'évaluation de cette question.

L'habileté de la Présidente de la commission, M^{me} A. van Leur, du gouvernement des Pays-Bas, a fait l'admiration de tous, ainsi que l'engagement des vice-présidents M. A. Finlay, du Canada, pour les employeurs, et M. E.M. Patel, de l'Afrique du Sud, pour les travailleurs. Ensemble, ils ont contribué grandement à l'élaboration par la commission de la nouvelle recommandation, et je les remercie d'avoir tout mis en œuvre et leur sais gré de la maîtrise avec laquelle ils sont venus à bout d'une série de questions vitales mais difficiles.

10. Application des normes

La Commission de l'application des normes a eu un débat approfondi et constructif sur le rapport de la commission d'experts, notamment sur les cas choisis par celle-ci. Cette année, on relève quelques faits uniques et réjouissants. La commission a enregistré un accord historique, conclu en son sein, entre le gouvernement, les employeurs et les travailleurs de la Colombie. Comme l'ont indiqué les vice-présidents employeurs et travailleurs de la commission, cet accord démontre de manière concrète comment un processus et un mécanisme peuvent être mis en place pour assurer un plus grand respect

des obligations découlant de la ratification des conventions de l'OIT, et confirme le rôle important du dialogue social.

Dans la partie générale de ce débat, la commission a examiné ses propres méthodes de travail. Elle s'est félicitée de certaines améliorations, notamment la communication précoce d'une liste préliminaire de cas individuels. Outre que cette pratique laisse plus de temps aux gouvernements pour préparer un examen éventuel de ces cas, elle accroît la transparence et l'efficacité des travaux de la commission. Je note également que des consultations ont eu lieu au cours de la Conférence en vue d'améliorer les méthodes de travail de la commission.

L'étude d'ensemble de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations examinées cette année par la Commission de la Conférence portait sur la convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, le Protocole de 1995 relatif à la convention sur l'inspection du travail, 1947, la recommandation (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, la recommandation (n° 82) sur l'inspection du travail (mines et transports), 1947, la convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, et la recommandation (n° 133) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969. La commission a mis l'accent sur l'importance cruciale que revêt l'inspection du travail pour garantir la protection des travailleurs et le respect au niveau national de la législation du travail, ainsi que sur le rôle clé qu'elle joue en matière de bonne gouvernance dans le monde du travail. La campagne de promotion des instruments a recueilli un vigoureux soutien mais, comme le porte-parole des employeurs l'a fait remarquer, si une campagne de ratification peut être utile en un premier temps, la ratification des instruments est à elle seule insuffisante, ainsi que le fait ressortir clairement l'étude d'ensemble. Un certain nombre de suggestions concernant les mesures que devrait entreprendre le Bureau à l'avenir ont été faites, notamment la mise à disposition d'une «boîte à outils» permettant aux Etats Membres de mettre en place des services d'inspection du travail efficaces. Le Bureau a pris bonne note de ces suggestions et de celles du porte-parole des travailleurs, ainsi que des nombreuses autres suggestions ayant pour objectif de mettre davantage en relief les spécificités, le rôle et l'importance de l'inspection du travail, et de veiller à ce que celle-ci ait la plus grande influence possible, non seulement en termes de protection des travailleurs, mais aussi pour favoriser l'instauration de conditions stables dans les entreprises et garantir une bonne gouvernance. Dans son rapport, la commission d'experts avait mis l'accent sur les difficultés auxquelles sont confrontés les pays en développement, notamment en raison de l'insuffisance des ressources consacrées à l'inspection du travail. C'est là un défi que l'OIT se doit de relever, en faisant d'ores et déjà appel à la coopération internationale pour aider les Etats Membres confrontés à des difficultés d'ordre structurel afin de faciliter le fonctionnement efficace des services d'inspection du travail.

La commission a consacré une fois de plus cette année une séance spéciale à l'application par le Myanmar de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, dans le contexte de la résolution adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa session de 2000. Elle a examiné non seulement les observations de la commission d'experts, mais également les faits nouveaux survenus depuis juin 2005. La commission a pris note des informations fournies par l'ambassadeur du Myanmar, selon lesquelles son gouvernement suspendrait pendant six mois, à titre expérimental, les poursuites à l'encontre des plaignants, les plaintes relatives au travail forcé étant, à titre provisoire durant cette période, traitées conjointement par le Directeur général du Département du travail du Myanmar et le chargé de liaison. L'ambassadeur a fait savoir qu'entre-temps les deux parties poursuivraient la mise au point des modalités et du cadre juridique de l'option 1, concernant le renforcement de la présence de l'OIT dans le pays, afin que puisse être établi un mécanisme mutuellement acceptable. Dans ses conclusions, la commission a souligné que, bien qu'elles semblent positives, ces mesures étaient tardives et de portée limitée. Les paroles doivent se traduire d'urgence par des actes dans tous les domaines concernés, en commençant par l'acquiescement et la libération des personnes ayant déjà fait l'objet de

poursuites et l'arrêt des poursuites en cours. Ces mesures sont d'autant plus importantes que la Conférence doit discuter des mesures devant être prises par l'OIT et d'autres organisations. Les autorités doivent maintenant engager immédiatement des discussions avec l'OIT en vue de mettre en place dès que possible un mécanisme crédible pour le traitement des plaintes en matière de travail forcé. Les conclusions de la commission ont été prises en compte par la Conférence lorsqu'elle a examiné les mesures que devrait prendre l'OIT pour faire en sorte que le gouvernement du Myanmar respecte ses obligations.

En plus de la séance spéciale, la commission a entrepris l'examen de 25 autres cas individuels. Elle a pu arriver à un équilibre aussi bien entre les différentes régions qu'entre les différents types de conventions (conventions fondamentales ou conventions techniques), la question de la liberté syndicale et de la négociation collective continuant à l'emporter. Cette année, l'équilibre régional s'est fait comme suit: Afrique (5), Etats arabes (1), Asie et Pacifique (6), Europe centrale et orientale (4), Europe de l'Ouest (3), Amérique latine (5), Amérique du Nord (1). Cette liste comprenait cinq pays industrialisés. Pour ce qui est de l'équilibre entre conventions fondamentales et conventions techniques, les thèmes abordés étaient les suivants: liberté syndicale et négociation collective (10), travail forcé (1), discrimination (4), travail des enfants (3), peuples autochtones (1), politique et promotion de l'emploi (2), sécurité et santé au travail (1) et salaires (3). La commission a insisté sur l'importance fondamentale de toutes les conventions concernées pour la protection sociale et la lutte contre la pauvreté. Dans un certain nombre de cas, la commission avait des raisons de se féliciter des mesures d'application des conventions qui avaient déjà été prises par les gouvernements, ou qui étaient en voie de l'être. En particulier, dans le cadre de l'application de la convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983, le gouvernement irlandais a été félicité pour l'approche, qui associe les partenaires sociaux et les représentants des personnes handicapées, qu'il a adoptée pour promouvoir des conditions de travail décent pour les personnes handicapées, conformément à la convention.

Toutefois, elle a également jugé nécessaire d'adopter des paragraphes spéciaux pour exprimer sa préoccupation sur d'autres cas moins positifs: le Bangladesh (convention n° 98) et le Bélarus (conventions n°s 87 et 98). Dans le cas du Bélarus, la commission a noté avec une profonde inquiétude que les anomalies sérieuses constatées dans l'application des conventions concernées n'avaient toujours pas été éliminées.

Les gouvernements de la Croatie (convention n° 162), du Costa Rica (convention n° 98) et du Zimbabwe (convention n° 87) ont été invités à accepter une mission de haut niveau. Les gouvernements de la Croatie et du Costa Rica ont déjà répondu positivement. La disponibilité de l'assistance technique de l'OIT a été rappelée ou demandée dans huit autres cas (Bosnie-Herzégovine, Guatemala, République islamique d'Iran, Kenya, Jamahiriya arabe libyenne, Pakistan, Paraguay et Philippines).

La Commission de l'application des normes a pu mener à terme ses travaux sous la direction compétente de son président, M. S. Paixão Pardo, du gouvernement brésilien, et des vice-présidents, M. E. Potter, des Etats-Unis, pour les employeurs, et M. L. Cortebeek, de la Belgique, pour les travailleurs, qui formaient une équipe totalement dévouée aux valeurs et à l'autorité des normes de l'OIT. En même temps que ma gratitude, je tiens à leur exprimer mon admiration pour le travail qu'ils ont accompli, eux et tous les autres membres de la commission.

11. Conclusion

Dans mon discours d'ouverture, j'ai exprimé ma profonde admiration pour l'ensemble des connaissances et des expériences issues des nombreux mondes du travail que représentent les délégués à la Conférence internationale du Travail. Et maintenant, à la clôture de cette session de la Conférence, je reste profondément impressionné par ce que le dialogue entre les mandants tripartites de l'OIT peut apporter. Car nous disposons de trois nouveaux instruments sur la relation de travail et sur la sécurité et la santé au travail. Ils établissent des normes pour le XXI^e siècle qui sont utiles et applicables partout dans le monde, et à tous les stades de développement. Nous disposons d'un nouveau cadre pour nos activités, en expansion, de coopération technique. La Commission de l'application des normes a examiné de nombreux cas et formulé des recommandations. Celles-ci, comme toujours, font autorité car la procédure que nous avons élaborée au fil des ans nous permet d'entendre toutes les vues qui sont exprimées, d'examiner les faits et de discuter avec les parties de l'action à suivre. En outre, nous avons analysé de près les progrès de la lutte contre le fléau qu'est le travail des enfants, et nous sommes bien placés pour faire avancer ces quatre prochaines années notre programme sur l'élimination du travail des enfants.

De plus, nous avons discuté en plénière des changements dans le monde du travail, débat qui a donné lieu à de nombreuses contributions extrêmement riches et intéressantes. Les nombreuses observations sur divers aspects de la mondialisation nous incitent à continuer d'analyser ce phénomène et son impact sur le mandat de l'OIT et l'Agenda du travail décent. J'estime que cette discussion, avec notre examen du dernier cycle de programme, a jeté des bases solides en vue de l'échange de connaissances, d'idées et d'aspirations pour aller de l'avant. Par ailleurs, je conclus des nombreuses interventions qui ont souligné l'importance du rôle de l'OIT dans le système des Nations Unies qu'indéniablement notre mission est de participer pleinement au processus de renouvellement de notre système multilatéral, puisque nous savons que l'on nous considère comme «l'institution du travail décent». Nous continuerons de travailler sur la question essentielle de la cohérence de l'action, et sur les liens entre croissance, investissement et emploi, avec les institutions de Brettons Woods, l'OMC, la CNUCED et l'ONU.

Toutefois, je pense que nous pouvons tirer encore plus parti de ce parlement mondial du travail qu'est la Conférence. Je compte que le groupe de travail du Conseil d'administration avancera dans l'élaboration d'un ensemble de propositions visant à moderniser la Conférence. J'estime que nous les attendons tous et que nous espérons qu'elles seront novatrices. Il va sans dire qu'il est difficile d'adapter des institutions établies depuis longtemps, et qui ont surmonté l'épreuve du temps. Mais la dure réalité est que nous devons obtenir plus d'interaction et de dialogue de cette rencontre sans équivalent entre les réseaux mondiaux d'employeurs, de syndicats, de fonctionnaires et de ministres. Nous devrions pouvoir utiliser tout le potentiel des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour garantir pleinement le droit des délégués d'être entendus, tout en ayant assez de temps et d'espace pour débattre véritablement des questions actuelles du monde du travail. Nous disposons de beaucoup d'informations et d'idées susceptibles d'intéresser davantage de nos mandants, et nous devrions faire mieux en les diffusant par le biais des mandants tripartites. Bien sûr, le temps qu'un ministre, un dirigeant d'entreprise ou le secrétaire général d'un syndicat peuvent consacrer à l'OIT est limité. Essayons de changer nos modalités de travail, améliorons-les! Veuillez me faire connaître votre évaluation de la session de cette année de la Conférence et vos propositions de réformes. Je me chargerai de les transmettre au groupe de travail du Conseil d'administration.

M^{me} Coke-Lloyd (employeuse, Jamaïque) nous a demandé de faire en sorte que la Conférence internationale du Travail donne davantage de moyens d'action et soit plus stimulante, afin de renforcer notre conviction que la Conférence doit nous encourager

après y avoir participé à agir dans nos pays respectifs. La Conférence, a-t-elle souligné, est un événement remarquable et les normes qu'elle adopte pour le monde du travail doivent favoriser le développement et l'emploi dans tous les pays. Relevons ce défi!

